DECLARATION DES PERFORMANCES

N° DOP-002-0017-A 07/01/2013 -FR

1. Code d'identification unique du produit type:
   TEXLINE

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4: (voir étiquette produit)
   1652-1333-1653-1603-1269-1361-1654-1503-1369-1338-1305-1308-1649-1608-1565-1568-1512-1549-1508-1475-1478-1349-1619-1363-1519-1667

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:
   Revêtement de sol pour usage intérieur

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:
   GERFLOR - 50 Cours de la République - 69627 Villeurbanne Cedex - France

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2:
   Non applicable

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V:
   Système 3 → caractéristiques A et C
   Système 4 → autres caractéristiques

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un prodit de construction couvert par une norme harmonisée:
   LNE organisme notifié n° 0071
   a réalisé et délivré rapport 0071-H111204-CEMATE/7

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée:
   Non applicable

9. Performances déclarées:

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
A - Réaction au feu	Cfl s1 pose libre sur support A1fl où A2fl	EN 14 041 : 2004
B - Teneur en pentachlorophénol (PCP)	NPD	
C - Emission de formaldéhyde	E1	
D - Etanchéité à l'eau	NPD	
E - Glisssante	DS	
F - Comportement électrique	Antistatique	
G - Conductivité thermique	0.25W/(m.K)	

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par:
Philippe MAGRO

07/01/2013 à Villeurbanne